

DOSSIER DE CANDIDATURE

Réservation obligatoire.

Placement choisi par les organisateurs.

Vente de nourriture et de boissons interdites pour les exposants.

Vente de neuf interdite.

Aucune location ou prêt de matériel provenant du fort.

Ne pas remplir

Date de réception :

Dossier complet : oui non

Moyen de paiement :

Remarques :

Renseignements administratifs :

Nom et prénom :

Raison sociale (pour les professionnels) :

Adresse complète :

Téléphone fixe et portable :

Mail (en majuscule) :

Site internet (pour les professionnels) :

Etes-vous :

Amateur

Professionnel

Réservation de l'emplacement :

Le mètre linéaire est fixé à 2 € pour les emplacements. Minimum de 2 mètres linéaires par exposant. Il vous sera demandé de stationner votre véhicule juste derrière votre stand. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

Type et dimensions de votre véhicule de transport	Hauteur : Largeur :	Type :
Aurez-vous une remorque ou assimilée ?	<input type="checkbox"/> oui (dimensions :)	<input type="checkbox"/> non

	Quantité	Prix Unitaire	TOTAL
Mètre linéaire avec stationnement intégré (minimum 2 ml)		2€	

Paiement :

en avance

Jour J

Moyen de paiement :

Carte bancaire

Espèces

Types de produits exposés :

Remarques :

MODALITES DE PARTICIPATION

La journée se déroule au **Fort de Condé** (Chivres-Val).

Horaires d'arrivée des exposants : **entre 6h00 et 8h00.**

Horaires d'ouverture au public : **entre 8h00 et 17h00 en continu**

Participation : les exposants font parvenir à la CCVA un dossier de candidature complet. La CCVA informe les candidats de la suite donnée à leur dossier. Elle est seule en mesure de choisir les dossiers retenus et se réserve le droit d'apporter des modifications à la manifestation en fonction des contraintes rencontrées. Nul ne pourra contester ces décisions.

Caractéristiques des objets à la vente : l'exposition et la mise en vente d'objets sont réglementés. Il s'agira de produits de seconde-main : la vente d'objets neufs est interdite. Les organisateurs, seuls, organiseront les points de restauration : la vente de nourriture et de boissons est interdite aux exposants.

Emplacement : les emplacements sont numérotés et librement répartis par la CCVA qui reste seule juge quant à la distribution des emplacements. Le numéro d'emplacement est communiqué à réception du dossier d'inscription complet. Pour la bonne marche de l'évènement, aucune demande de changement d'emplacement ne sera acceptée.

Véhicules et stationnement : les véhicules seront stationnés, avec le frein à main, juste derrière le stand proprement dit. Les véhicules ne devront en aucun cas empêcher la bonne circulation des visiteurs et le passage d'éventuels secours. Les règles de savoir-vivre et du code de la route s'appliquent. **UN SENS DE CIRCULATION SERA APPLIQUÉ DANS LE FORT. Les exposants placés à l'intérieur du fort, devront laisser leur véhicule à l'arrêt entre 8h00 et 17h00 pour garantir la sécurité des visiteurs.**

Assurance : sachant qu'aucun vol ou infraction n'engagera la responsabilité de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, il est fortement recommandé à chaque exposant de contracter une assurance valable pour toute la durée de la manifestation. L'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur en cas de dommage ou préjudice.

Règlement du tarif de l'emplacement : le montant dû est à régler en avance ou le jour J par carte bancaire ou en espèces.
Aucun remboursement pour annulation ne sera possible.

Nettoyage de votre emplacement : à votre charge, aucun déchet ne doit subsister **sous peine de facturation.**

Je m'engage :

- à assurer une présence continue le dimanche 18 mai 2025 aux heures de l'évènement
- à ne faire aucune demande en matériel auprès des organisateurs
- à respecter les modalités de participation annexées au présent document.

Dépôt du dossier :

- par mail : dossier **scanné** à envoyer à fortdeconde@cc-valdeaisne.fr
- à l'accueil du fort

Je déclare accepter les présentes modalités en cas de participation.

Fait à

le

Signature :